

# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 11 septembre 2025 -

Délibération n°4.1.11/09/2025

relative à la demande accréditation hors vague licence professorat  
des écoles (rentrée 2026)

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Demande accréditation hors vague licence professorat des écoles (rentrée 2026)**

Documents fourni en annexe.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Membres présents : 16

Membres représentés : 3

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la demande accréditation hors vague licence professorat des écoles (rentrée 2026), telle que présentée en séance et décrite en annexe.**

Chambéry, le 15 septembre 2025

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Briand

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 1 OCT. 2025

Transmise au recteur le : 1 OCT. 2025

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

**Ouverture hors-vague  
LICENCE PROFESSORAT DES ECOLES (LPE)  
Rentrée universitaire 2026-2027**

**Contexte et objectifs**

Depuis de nombreuses années, l'USMB s'engage dans la préparation des futurs professeurs des écoles, comme en atteste les éléments suivants :

- co-portage du master MEEF 1D à l'échelle académique avec l'Université Grenoble-Alpes depuis 2012 : coordination administrative des antennes INSPE de Chambéry et d'Annecy, recrutement des étudiants, encadrement des mémoires, enseignement ;
- module de préprofessionnalisation aux étudiants de l'UFR LLSH (L2 et L3) : mathématiques pour PE, français pour PE et découverte du métier ;
- stage de pré professionnalisation en STAPS (L2) en pratique accompagnée avec les professeurs des écoles et un tutorat enseignant et module sur des enseignements de préprofessionnalisation « Connaissance des milieux éducatifs » ;
- parcours de Licence 3 « Education et Motricité » avec une UAI (Unité d'apprentissage individualisé) et une UAM (Unité d'apprentissage modulaire) sur l'enseignement du premier degré ;
- ouverture d'un Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) dans le département de Lettres en partenariat avec le lycée Louis Armand de Chambéry (depuis 2022). Ce parcours est une belle réussite et son attractivité ne se dément pas (cf, augmentation des candidatures), témoignant, s'il en était besoin, de la nécessité de conserver une préparation de qualité sur le territoire des Savoie. Ce parcours sera arrêté progressivement dès 2026 (pas de recrutement en L1 en 2026).

Par conséquent, l'USMB entend poursuivre son engagement au service de son territoire, consciente de la nécessité de contribuer activement à la formation des futurs professeurs des écoles. En s'appuyant sur l'expertise des équipes pédagogiques de deux UFR (LLSH et SCEM), l'université mobilisera les moyens nécessaires à la mise en place de cette nouvelle formation. Le département Lettres de l'UFR LLSH portera la LPE en étroite collaboration avec les collègues de l'UFR SCEM et notamment son département de mathématiques.

## Modalités pédagogiques

### Atouts

- Proposer à l'USMB une formation dédiée à la préparation au concours CRPE (concours de recrutement de professeurs des écoles) ;
- Répartir équitablement les formations au sein de l'académie de Grenoble, en proposant aux jeunes des territoires de Savoie une offre de proximité. La formation de l'USMB complètera utilement le dispositif à l'échelle de l'académie en s'ajoutant aux deux formations qui seront proposées par l'UGA (site de Grenoble et site de Valence).

### Programme prévisionnel (échanges encore en cours avec le rectorat)

LICENCE 1	Semestre 1	Semestre 2	TOTAL
<b>BLOC 1 - S'APPROPRIER LES SAVOIRS POUR ENSEIGNER A L'ECOLE PRIMAIRE</b>			
Mathématiques	42	42	84
Français et compétences langagières	45	45	90
Sciences et technologie	18	18	36
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	18	18	36
EPS	18	18	36
LVE	18	18	36
Enseignements artistiques	18	18	36
TEDS		12	12
Renforcement et approfondissement disciplinaire	15	15	30
<b>Total BLOC 1</b>	<b>192</b>	<b>204</b>	<b>396</b>
<b>BLOC 2 - ANALYSER LES CARACTERISTIQUES DES SITUATIONS ET DES CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE</b>			
Développement de l'enfant, mécanismes et processus de l'apprentissage	15		15
Acquisition du langage		18	18
Pratiques d'enseignement		6	6
<b>Total BLOC 2</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>39</b>
<b>BLOC 3 - S'APPROPRIER LE CADRE INSTITUTIONNEL D'EXERCICE DU METIER</b>			
Le système éducatif français : approche historique	21		21
Le système éducatif français : approches sociologique et philosophique		21	21
<b>Total BLOC 3</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>42</b>
<b>BLOC 4 - CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL</b>			
Compétences numériques	18		18
Paroles de professionnels	12		12
Stage	24	48	72
<b>Total BLOC 4</b>	<b>30 (+24h de stage)</b>	<b>(48h de stage)</b>	<b>30 (72h de stage)</b>

<b>ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE</b>			
Projet pluridisciplinaire	18		18
Projet pluridisciplinaire		15	15
<b>Total ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>33</b>
<b>TOTAL L1</b>	<b>276 (+24h de stage)</b>	<b>264 (48h de stage)</b>	<b>540 (+72h de stage)</b>

<b>LICENCE 2</b>	<b>Semestre 3</b>	<b>Semestre 4</b>	<b>TOTAL</b>
<b>BLOC 1 - S'APPROPRIER LES SAVOIRS POUR ENSEIGNER A L'ECOLE PRIMAIRE</b>			
Mathématiques	42	42	84
Français et compétences langagières	45	45	90
Sciences et technologie	18	18	36
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	18	18	36
EPS	18	18	36
LVE	18	18	36
Enseignements artistiques	18	18	36
TEDS	9	9	18
Renforcement et approfondissement disciplinaire	15	15	30
<b>Total BLOC 1</b>	<b>201</b>	<b>201</b>	<b>402</b>
<b>BLOC 2 - ANALYSER LES CARACTERISTIQUES DES SITUATIONS ET DES CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE</b>			
Acquisition de la lecture	15		15
Acquisition de la numération		15	15
Pratiques d'enseignement	6	6	12
<b>Total BLOC 2</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>42</b>
<b>BLOC 3 - S'APPROPRIER LE CADRE INSTITUTIONNEL D'EXERCICE DU METIER</b>			
Philosophie morale et politique	18		18
Droits et devoirs du fonctionnaire + relations avec les familles + enjeux éducatifs		18	18
<b>Total BLOC 3</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>36</b>
<b>BLOC 4 - CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL</b>			
Paroles de professionnels	6		6
Stage	72	48	120
<b>Total BLOC 4</b>	<b>6 (+72h de stage)</b>	<b>(48h de stage)</b>	<b>6 (+120h de stage)</b>

<b>ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE</b> Renforcement disciplinaire au choix (Histoire, Lettres, LLCER) OU Projet pluridisciplinaire	18	18	36
<b>Total ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>36</b>
<b>TOTAL L2</b>	<b>264 (+72h de stage)</b>	<b>258 (+48h de stage)</b>	<b>522 (+120h de stage)</b>

<b>LICENCE 3</b>	<b>Semestre 5</b>	<b>Semestre 6</b>	<b>TOTAL</b>
<b>BLOC 1 - S'APPROPRIER LES SAVOIRS POUR ENSEIGNER A L'ECOLE PRIMAIRE</b>			
Mathématiques	42	42	84
Français et compétences langagières	45	45	90
Sciences et technologie	18	18	36
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	18	18	36
EPS	18	18	36
LVE	18	18	36
Enseignements artistiques	18	18	36
Préparation à l'épreuve d'admissibilité 1 et 2 (+18h pour les non bénéficiaires du fast track)	(18h)	15	15
Préparation à l'admission (oral 1)		21	21
<b>Total BLOC 1</b>	<b>177</b>	<b>213</b>	<b>390</b>
<b>BLOC 2 - ANALYSER LES CARACTERISTIQUES DES SITUATIONS ET DES CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE</b>			
Evaluation au service des apprentissages	18		18
Pratiques d'enseignement	15		15
Préparation à l'admission		15	15
<b>Total BLOC 2</b>	<b>33</b>	<b>15</b>	<b>48</b>
<b>BLOC 3 - S'APPROPRIER LE CADRE INSTITUTIONNEL D'EXERCICE DU METIER</b>			
Droits et devoirs du fonctionnaire + relations avec les familles + enjeux éducatifs	18		18
Préparation à l'admission (oral 2)		21	21
<b>Total BLOC 3</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>39</b>
<b>BLOC 4 - CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL</b>			
Enjeux et usages de l'intelligence artificielle	18		18
Stage	48		48
<b>Total BLOC 4</b>	<b>18 (+48h de stage)</b>		<b>18 (+48h de stage)</b>
<b>ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE</b>			
Projet pluridisciplinaire	18		18
<b>Total ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE</b>	<b>18</b>		<b>18</b>
<b>TOTAL L3</b>	<b>264 (+48h de stage)</b>	<b>249</b>	<b>513 (+48h de stage)</b>

**Total LPE (au moins 1570h) : 1575h + 240h de stage**

### Organisation des stages (modalités prévisionnelles)

Les semaines de stage se dérouleront principalement dans une école primaire (mais pas exclusivement) et prendront la forme de stages d'observation.

Le volume horaire de 240 heures de stage sera répartie sur 10 semaines au cours des 3 années de la formation selon les modalités suivantes :

- 3 semaines en L1 (novembre et mai)
- 5 semaines en L2 (novembre-décembre et mai)
- 2 semaines en L3 (novembre-décembre)

Le rectorat détermine les berceaux de stage et sera l'employeur. Ces stages feront l'objet d'une convention individuelle de stage avec chaque étudiant en application des articles L124-1 et suivants du code de l'éducation.

### Modalités d'obtention

L'USMB vise à conduire tous les étudiants inscrits en LPE à l'obtention de la licence et à la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE. Pour ce faire, elle mettra en place des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) qui permettront aux étudiants d'attester à la fois :

- 1) de leur réussite au diplôme ;
- 2) de la dispense d'épreuve d'admissibilité.

Les modalités précises seront fixées dans les MCCC.

Les conditions de la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE seront examinées par la CFVU au moment du vote des MCC.

## Profil des candidats, régime d'inscription et capacité d'accueil

- Candidats titulaires du bac ou équivalent
- Formation initiale et formation continue
- Capacité d'accueil prévisionnelle (vote CFVU décembre) : 60 places.

## Débouchés

### Métiers visés

- Professorat des écoles
- Accompagnant d'élèves en situation de handicap
- Assistant d'éducation
- Conseiller principal d'éducation
- Enseignant spécialisé
- Formateur d'adultes
- Professeur documentaliste
- Responsable de formation
- Autre concours administratifs

## Ressources humaines et coût

L'équipe pédagogique, pluri-catégorielle, est composée de personnels de l'université Savoie Mont Blanc et de personnels de l'Education nationale, en respectant une répartition équilibrée, conformément au cadrage national de la LPE : *"les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs et des enseignants exerçant au sein des établissements d'enseignement supérieur ainsi que, à hauteur de 50 % de leur volume, par des personnels du premier et du second degré exerçant leur activité professionnelle principale dans une école ou dans un établissement scolaire du second degré"*.

Le volume horaire global de la LPE devrait être de l'ordre de 2700 à 2900 HeTD.

50% de ce volume sera à la charge de l'USMB.

Le support administratif sera à la charge de l'USMB.

### Droits d'inscription :

Droit d'inscription licence : 178 euros (rappel : + 105 euros de CVEC).

## Informations complémentaires

**Niveau d'entrée :** L1 / passerelle entrante par le PPPE

### Réorientations :

Deux possibilités de réorientations sortantes seront offertes aux étudiant de la LPE :

- à la fin du semestre 1 (en L1) : réorientation possible vers plusieurs licences des UFR LLSH et SCEM ;
- à la fin de la L2 : réorientation possible vers la L2 de certaines licences (par exemple, Histoire ou Lettres modernes pour l'UFR LLSH) ; des heures « Adaptation au territoire » seront consacrées à des enseignements disciplinaires optionnels (1 choix parmi x propositions) afin de faciliter l'orientation vers la licence disciplinaire de leur choix.

**Composante porteuse du parcours :** LLSH en collaboration avec SCEM

**Lieu des cours :** campus de Jacob-Bellecombette et campus du Bourget-du-Lac

**Date d'ouverture :** L1 et L2 septembre 2026, L3 septembre 2027

**Responsable du parcours :** Raphaële FOUILLET (Maîtresse de conférences en Didactique des langues, Français Langue Étrangère, USMB, UFR LLSH, laboratoire LLSETI).